

TRANS'AGRI #16

Novembre 2020

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité

Parole à Dominique et Valentin sur....

Transfert de confiance !

Edito

La quinzaine de la transmission : une occasion à ne pas manquer !

Les Chambres d'Agriculture organisent, du 20 novembre au 4 décembre, la quinzaine de la transmission en Bourgogne Franche-Comté ; une bonne occasion pour débiter (ou poursuivre) votre réflexion sur la cessation/transmission. Des manifestations (conférences, journées d'information, formations, ...) sont organisées près de chez vous, retrouvez les dans notre agenda page 4.

Le renouvellement des générations est un défi majeur pour l'agriculture et nos territoires, relevons-le !

5 ans avant sa retraite, sans successeur et suite au départ de son frère du GAEC, Dominique s'est mis en quête de trouver un jeune pour la reprise de son exploitation.

Dans son village, il a appris par un voisin que **Valentin venait de finir son contrat sur une exploitation agricole**. Il connaissait assez peu ce jeune non issu du milieu agricole mais l'avait vu lors de fêtes locales.

Dominique est allé voir le jeune afin de lui proposer un essai d'un mois à mi-temps pour ensuite une embauche à temps complet, malgré le coût et l'incidence sur la trésorerie. Il a tout de suite senti que Valentin a l'âme « d'éleveur » et que le courant passerait entre eux !

Valentin s'est rapidement senti bien sur la structure. Dominique ne lui cache rien, « pas de vices cachés ». Il veut absolument laisser du temps à Valentin pour bien connaître l'exploitation avant son départ.

Dominique a demandé un « diagnostic Transmission » à la Chambre d'Agriculture afin de décrire les conditions de reprise et calculer la valeur de chaque bien (cheptel, matériels ...).

En parallèle, Valentin a contacté la Chambre d'Agriculture pour les démarches à l'installation (Etude prévisionnelle pour une installation avec Dotation Jeune Agriculteur). Pour Valentin, le diagnostic a permis d'avoir une base solide pour un premier RV à la banque, rencontre qui s'est conclue par un refus...

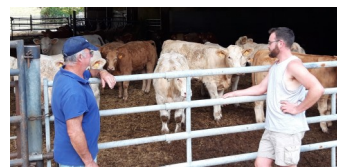
Dominique et Valentin ont donc recherché des solutions, puisque la valeur de reprise était trop élevée par rapport aux performances économiques de l'exploitation.

La valeur du matériel étant trop importante pour un emprunt sur 7 ans, Dominique a proposé à Valentin de réaliser une reconnaissance de dette devant notaire. Soit payer une partie du matériel à la cession avec un prêt bancaire, et le solde avec un différé et un remboursement sur 7 ans. Autres exemples de solutions, paiement des stocks sur 6 ans, DPB à titre gracieux, paiement des broutards après leur vente au négociant...

Dominique a accompagné Valentin pour rencontrer le principal propriétaire (bâtiment agricole, maison et foncier) et les autres propriétaires. Tous ont signé les promesses de bail.

6 mois avant la retraite, le cédant lui « a laissé les clés de sa ferme », en inversant les rôles. Cela a permis à Valentin de prendre en main l'exploitation avant même de s'installer.

Un an après l'installation, Dominique passe prendre un café, lui donne un coup de main ou des conseils si Valentin le lui demande. Une transmission de confiance au final !



Propos recueillis par **Christophe BOSSARON**—Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Côte-d'Or



Alexis PARENT
03 80 68 66 54
alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr



Amélie FERCOQ
03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr



Claude VERNOTTE
03 81 65 52 51
cvernotte@agridoubs.com

Haute-Saône



Laëtitia FAYARD
03 84 77 14 22
laetitia.fayard@haute-saone.chambagri.fr

Jura



Jean-Yves GRABY
03 84 35 14 14
jy.graby@jura.chambagri.fr

Nièvre



Carole SIMON
03 86 93 40 15
carole.simon@nievre.chambagri.fr



Christophe BOSSARON
03 86 93 40 47
christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

Saône et Loire



Manon JASSERAND
03 85 29 57 33
mjasserand@sl.chambagri.fr

Yonne



Marc ABONNET
03 86 94 21 95
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

**Point
Accueil
Transmission**

Anticiper et agir pour l'avenir

**Contactez
votre conseiller
transmission
sans plus
attendre**

Cessation et transmission riment avec anticipation et informations

Un projet de cessation d'activité et de transmission d'exploitation ne s'improvise pas. Sa réussite est le résultat d'un véritable parcours jalonné de points d'étapes primordiaux.

Dans l'idéal, notamment si vous pensez céder pour prendre votre retraite, il convient d'anticiper une dizaine d'années avant, afin d'avoir en visibilité le souci de conserver une exploitation facilement transmissible et suffisamment attractive pour le repreneur.

Cela passe aussi par la réception automatique, dès 45 ans, de votre relevé de carrière qui vous permet d'ores et déjà de reconstituer éventuellement les périodes manquantes. Pour vous aider, vous pouvez demander à votre MSA, un Entretien d'Information Retraite (EIR). Cet entretien est fortement recommandé à 55 ans, lors de la réception de votre Estimation Indicative Globale (EIG). Ce document récapitule vos droits acquis auprès de l'ensemble des différents régimes de retraite auxquels vous avez cotisé, et vous donne une estimation de votre future pension en fonction de votre âge de départ à la retraite.

Parallèlement à ces informations à caractère personnel, vous devez également contacter, dans les 5 ans précédant votre départ, la Chambre d'Agriculture de votre département qui vous proposera un accompagnement personnalisé avec ses conseillers afin de ne pas manquer une étape de votre cession. En effet, votre projet a des impacts sur le foncier et recèle des aspects juridiques et comptables à ne pas négliger. Devant la multiplicité et la complexité des situations, il est donc primordial de vous faire aider par des professionnels.

Dans ce laps de temps, vous devez également remplir votre Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICA). Ce formulaire, confidentiel, adressé par votre MSA 4 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, doit être transmis au moins 3 ans avant votre cessation à la Chambre Départementale d'Agriculture. Ce document est indispensable pour que la possibilité de poursuite de votre activité à titre dérogatoire, tout en percevant votre pension de retraite, puisse être examinée.

Ces quelques années vous permettent également de réaliser un diagnostic de transmission pour évaluer les possibilités de transmission du foncier, mais aussi la valeur économique de l'exploitation de façon à chercher, en toute connaissance, un éventuel repreneur.

La dernière année, vous choisissez votre repreneur et vous déterminez ensemble les conditions réelles de la cession de votre exploitation, ainsi que les modalités éventuelles d'accompagnement.

Enfin, pour formaliser votre cessation d'activité et votre transmission, vous devez déposer votre dossier de demande de retraite à la MSA environ 6 mois avant votre départ réel, finaliser les formalités comptables de votre dernier exercice et remplir vos bulletins de mutation des terres à adresser à la MSA.



Une fois ce parcours bien rempli, accompagné de la MSA et de la Chambre d'Agriculture, vous pouvez passer sereinement à une nouvelle phase de votre vie.

Question à un juriste

Transmission du foncier en vente d'herbe : le bon choix ?

Il n'est pas rare que des futurs cédants se posent la question de transmettre leur foncier en vente d'herbe, dans le but d'en garder la maîtrise une fois à la retraite. Attention ce choix peut comporter des risques.

La vente d'herbe qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un contrat de vente de récolte sur pied portant sur de l'herbe à pâturer ou à faucher. Ce type de contrat doit être utilisé avec précaution.

Pour s'assurer de l'existence d'une vente d'herbe, et non d'une location d'herbage soumise au statut du fermage, plusieurs conditions :

- Un contrat écrit devra être rédigé entre les parties
- La période d'utilisation sera strictement limitée dans le temps (une récolte)
- Le contrat ne devra pas être renouvelé avec le même acheteur
- Les travaux (entretien des clôtures, entretien du sol...) incombent au propriétaire

Par ailleurs, même si la vente d'herbe échappe au statut du fermage, l'acheteur d'herbe doit respecter le contrôle des structures et déposer une demande d'autorisation d'exploiter s'il est soumis.

Activité agricole ?

La vente d'herbe est juridiquement une activité agricole. Vous ne pourrez donc pas percevoir votre retraite tout en ayant une activité de vente d'herbe sur une surface supérieure à la subsistance autorisée. En fonction de la surface aux yeux de la MSA vous pourrez rester exploitant.

Quelles autres solutions ?

Dans l'attente de trouver un repreneur, il est préférable de privilégier le prêt à usage gratuit pour une année, ou de demander l'intervention de la SAFER avec une convention de mise à disposition pour une durée limitée.

**Contact : Céline LE LIARD et Manon JASSERAND -
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire**

Outils à la transmission

Un speed dating au Salon Tech&Bio : une occasion de parler transmission et de faire des rencontres

La première rencontre entre cédants et repreneurs est l'opportunité de mettre en avant son exploitation auprès d'un porteur de projet. Aussi, **lors du Salon Tech&Bio qui s'est déroulé les 9 et 10 septembre à Argirey (Haute-Saône)**, un évènement peu commun a été mis en place par les conseillers transmission et installation des Chambres d'Agriculture : **un speed dating.**

10 minutes pour convaincre !

L'idée du speed dating est d'avoir un temps défini (10 - 15 minutes) pour un échange individuel entre candidats et exploitants. Ces derniers, inscrits dans une démarche de transmission ou de recherche d'associé auprès des différentes Chambres d'Agriculture départementales de Bourgogne Franche-Comté, ont été sollicités pour y participer.

Au total, 12 exploitants de la région ont fait le déplacement le mercredi 9 septembre pour rencontrer une douzaine de porteurs de projet venus de tous horizons, et parfois avec des projets d'installation très divers et variés.

Le démarrage ne fut pas sans difficulté pour les exploitants car présenter sa structure en quelques minutes est un exercice inhabituel.

Néanmoins, tous les participants ont profité de cette occasion pour échanger sur leurs projets même s'ils étaient différents. Plusieurs cédants ont d'ailleurs été très étonnés de voir la variété des profils et projets des candidats à l'installation. Du côté des porteurs de projets, la notion d'ouverture à la rencontre d'agriculteurs de la région était enrichissante, même s'ils ont pu constater d'eux mêmes le décalage entre l'offre et la demande.

Malgré cet écart, ce speed dating a débouché pour un certain nombre sur des échanges de contacts en vue d'une éventuelle nouvelle rencontre sur la ferme ; désormais affaire à suivre...

Ce type d'évènement est une des multiples initiatives pour se créer des opportunités afin de transmettre ou trouver un associé. Les conseillers transmission de la région BFC continueront à vous proposer des actions pour vous donner toutes les chances de transmettre (forum, mises en relation collective,....).

Encore merci aux agriculteurs qui ont participé à ce premier speed dating agricole de Bourgogne Franche-Comté.



En bref

SAFER : Offres de biens agricoles ou de biens ruraux à la vente : www.proprietes-rurales.com

Annonces légales de la SAFER : www.saferbfc.com/m/annonces/

Retraite: Retrouvez toutes les informations sur la retraite sur : www.msa-bourgogne.fr ou www.msafrenchecomte.fr/lfy

Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) : Futurs retraités, pensez à retourner votre formulaire DICAA au plus tard **3 ans** avant votre départ en retraite.

Contact : Point Accueil Transmission de votre département.

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil permettant de mettre en relation des cédants et des preneurs. Vous aussi, proposez votre exploitation à céder et trouvez le jeune pour la reprendre, sur le site www.repertoireinstallation.com

A vos agendas

Compte tenu du contexte actuel, les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées. **Il est obligatoire de vous inscrire au préalable** afin de respecter le nombre maximum de participants par réunion et de pouvoir, éventuellement, être informé de toutes modifications ultérieures. Merci également de **vous munir de votre masque ainsi que du nécessaire pour les prises de note.**

CÔTE-D'OR

Formation « Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation » : session 1 : les 3 et 16/12/2020 à Bretenière / session 2 : les 8 et 14/01/2021 à Chatillon Sur Seine.

Formation de 2 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations lors de la transmission d'une exploitation.

Contact : Alexis PARENT—Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or - 03.80.68.66.54

HAUTE- SAÔNE

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec la MSA, 3 réunions d'informations sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole (retraite agricole, étapes et démarches de la cessation d'activité) :

- 30/11/2020 à Vesoul
- 02/12/2020 à Luxeuil les Bains
- 03/12/2020 à Gray

Formation « Transmission et retraite : je m'y prépare » : le 15/12/2020, les 12 et 15/01/2021 à Vesoul.

Formation de 3 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations, la transmission des baux, du patrimoine, les démarches à la cessation d'activité ainsi que les étapes au changement.

Contact : Laetitia FAYARD — Chambre d'Agriculture de Haute-Saône — 03.84.77.14.22

JURA

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec les syndicats JA, la MSA, le CER, Agriconseil, la banque, la Safer, une réunion d'information sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole (retraite agricole, étapes et démarches de la cessation d'activité), le 18/11/2020 après-midi à la Chambre d'Agriculture à Lons le Saunier.

Contact : Jean-Yves GRABY— Chambre d'Agriculture du Jura — 03.84.35.14.14

DOUBS / TERRITOIRE DE BELFORT

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec les syndicats JA et la MSA, 4 réunions d'informations sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole (retraite agricole, étapes et démarches de la cessation d'activité) :

- 24/11/2020 à 13h30, à Pontarlier, Salle Le Panier de Jeanne, ZAC Grands Planchants
- 26/11/2020 à 13h30, à Sancey, Salle de la communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe
- 01/12/2020 à 13h30, à Méroux, Salle de conférence de la Chambre d'Agriculture à La Jonxion
- 04/12/2020 à 13h30, à Saône, Salle Joseph Guine-mand (RDC), 1 rue de la Glacière

Contact : Claude VERNOTTE— Chambre d'Agriculture Doubs/Territoire de Belfort— 03.81.65.52.51

YONNE

Le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture organise, en partenariat avec la MSA, 3 réunions d'informations sur la cessation d'activité et la transmission (retraite, juridique, étapes, calendrier....). Elles se dérouleront en matinée (de 9h à 12h30) les :

- 17/11/2020, Salle des fêtes de Tannerre en Puisaye
- 24/11/2020, Salle des fêtes de Chassignelles
- 25/11/2020, Salle des fêtes de Dixmont

Attention : nombre de places limité.

De ce fait, 2 réunions supplémentaires sont prévues : le 02/02/2021 à la Chambre d'agriculture à Auxerre (de 9h à 12h30) et le 04/02/2021 à la Chambre d'agriculture d'Avallon (de 14h à 17h30).

Contact : Marc ABONNET — Chambre d'Agriculture de l'Yonne— 03.86.94.21.95

Formation "Réussir la transmission de mon exploitation" : les 2, 4 et 9 décembre 2020 à Auxerre.

Une formation pour définir **son projet** de transmission d'exploitation. Les modalités de transferts de l'exploitation (foncier, DPB), les aspects fiscaux, l'évaluation de son exploitation, les relations humaines... sont abordés dans un souci d'adaptation à la situation de chaque participant.

Contact : Nicolas HABERMAYER — Chambre d'Agriculture de l'Yonne— 03.86.94.22.22